



ASSOCIATION POUR LA  
PROMOTION DU  
DEVELOPPEMENT HOLISTIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

---

# DON DE KITS D'HABITS AUX NOUVEAU-NES HOSPITALISES AU CHU SO

*Date : dimanche 13 août 2023*

*DONATEUR : Association pour la Promotion du Développement Holistique  
(APDH)*

---

# SOMMAIRE

Remerciements	3
1 Introduction	4
2 Dispositions réglementaires	5
4 Déroulement de l'activité de don	5
5 Conclusion	8
Annexe	9

## *Remerciements ...*

Nous remercions Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio pour avoir autorisé l'évènement.

Nous remercions Monsieur le Surveillant général du Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio et son adjoints qui ont sacrifié leur dimanche après-midi pour accompagner par leur présence effective l'activité

Nous remercions monsieur les chefs service de pédiatrie et de maternité pour nous avoir les portes de leurs services.

Nous remercions les bonnes volontés qui ont accepté accompagné l'APDH.

## 1. Introduction

L'enfance est une période de vulnérabilité importante. On estime que 5,2 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans sont morts le plus souvent de maladies qui pourraient être évitées ou traitées. Les enfants âgés de 1 à 11 mois représentaient 1,5 million de ces décès, tandis que les enfants âgés de 1 à 4 ans représentaient 1,3 million de décès. Les nouveau-nés (moins de 28 jours) représentaient les 2,4 millions de décès restant. Ces chiffres sont alarmants. L'organisation mondiale de la santé (OMS) appelle régulièrement les pays à mettre tout en œuvre pour la réduction de ces taux de mortalité.

La première ambition du premier axe stratégique de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 consiste à offrir une identité et garantir la **couverture santé** et l'accès aux **services de base** à tous.

A propos de la santé, l'**OMS demeure fermement attachée aux principes énoncés dans le préambule de sa Constitution dont certains nous paraissent important à rappeler :**

- la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité
- la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale
- la santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité; elle dépend de la coopération la plus étroite des individus et des états
- le développement sain de l'enfant est d'une importance fondamentale; l'aptitude à vivre en harmonie avec un milieu en pleine transformation est essentielle à ce développement

Le premier principe rapporté ici exprime combien **la relation sociale est importante dans l'acquisition de l'état de santé de l'individu**. Le troisième principe marque l'importance de la coopération étroite entre les individus. L'Association pour la Promotion du Développement Holistique (APDH), s'inscrit par ses objectifs dans les ambitions de la feuille de route gouvernementale.

C'est dans ce contexte que le dimanche 13 août 2023, l'APDH **a apporté son soutien social à des nouveau-nés hospitalisés** dans les services de pédiatrie et de maternité du Centre hospitalier universitaire Sylvanus Olympio (CHU SO) de Lomé.

Le présent rapport retrace les principaux développements de cette activité humanitaire.

## 2. Dispositions réglementaires

- Le 07 août 2023, l'APDH par sa présidente, a adressé une correspondance à Monsieur le Directeur du CHU SO demandant l'autorisation de la tenue de l'activité (Annexe)
- Le 10 août 2023, l'APDH a reçu l'autorisation du Directeur du CHU SO pour la réalisation de l'activité ; c'est ainsi que la présidente et le secrétaire général de l'association ont été contactés respectivement par le surveillant général et son adjoint l'organisation pratique

## 3. Déroulement de l'activité

Comme convenu, l'équipe de l'APDH était arrivé au CHU SO le dimanche 13 août 2023 à 14 heures 8 minutes. Elle était composée de son bureau exécutif (FAMBO Afi (présidente), BOUME Missoki A (Secrétaire général), AKAKPO Kokou Akovi (Trésorier)) et de deux membres (AKAKPO-NUMADO Mawulawoe G, et ZOUNON Bella). L'équipe a été accueillie par le surveillant général du CHU SO (Mr BIEMA) et son adjoint (Mr AMAH).

Le matériel apporté pour être distribué était composé de 36 kits d'habits (**figure 1**). Chaque kit était fait d'un complet de body avec culotte, d'un caleçon, d'un ensemble de 5 chaussettes et de 25 couches.



**Figure 1** : Sortie des kits entreposés dans la voiture à l'arrivée au CHU SO

Après les salutations d'usage (**figure 2**) et les présentations devant la pharmacie de l'hôpital, cap sur le service de pédiatrie notamment de néonatalogie.



**Figure 2** : La présidente de l'APDH saluant le surveillant général du CHU SO

Là, l'équipe du CHU SO a conduit les membres de l'APDH pour les introduire dans la salle d'hospitalisation, où après l'introduction de l'équipe de l'APDH par le surveillant général, la présidente de l'APDH a introduit l'association avant de dire aux parents le but de notre visite. Elle a ensuite exhorté les parents à beaucoup de soins aux « petits anges » dont ils avaient la charge, avant de lancer les activités de don. Chaque membre de l'APDH a pu remettre des kits aux nouveau-nés (**Figure 3 et 4**). Au total, 23 kits ont été distribués. Avant de quitter cette salle d'hospitalisation, le secrétaire général de l'APDH a pris la parole pour remercier les parents d'avoir permis l'activité avant de les exhorter à nouveau à prendre soins sans réserve de ces enfants.



**Figure 3** : la présidente de l'APDH offrant un kit à un bébé de sexe féminin



**Figure 4** : le trésorier de l'APDH offrant un kit à un nouveau-né

Cap ensuite sur le service de maternité où les 13 kits restants ont été distribués dans deux salles d'hospitalisation respectives. Il s'agissait des salles de suite de couche où les nouveau-nés n'étaient pas malades mais attendaient juste que leurs mamans soient libérées pour regagner les maisons. L'ambiance y était relativement moins pesante.

Une séance de débriefing a eu lieu dans le bureau du surveillant général adjoint puis du surveillant général pour passer en revue les regards des uns et des autres sur l'activité. L'activité s'était achevée par la prise de quelques photos (**figure 5**) devant la direction du CHU SO.



**Figure 5:** Les membres de l'APDH et les deux surveillants du CHU SO en photo de famille à la fin de l'activité.

#### 4. Conclusion

Cette activité de distribution de kits d'habits aux bébés a été pour l'APDH une occasion de les soutenir moralement ainsi que leurs parents et d'exhorter ces derniers à garder le courage devant les épreuves de la maladie et à espérer une guérison. L'APDH a aussi saisi l'occasion pour insister sur la responsabilité des parents de les soigner à ces « petits anges » pour lesquels indéniablement un compte rendu est attendu. L'APDH a pu constater que le service de prématuré regorge de plus de soixante-dix bébés à qui un soutien pareil ferait aussi du bien.

Le secrétaire général

La présidente

**BOUME Missoki A**

**FAMBO Afi**



ASSOCIATION POUR LA  
PROMOTION DU  
DEVELOPPEMENT HOLISTIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

N°...0.0.A / P/SG/2023

Lomé, le 06 Août 2023

*La Présidente*

à

Monsieur le Directeur du CHU  
Sylvanus Olympio  
LOME

Objet: Demande d'autorisation pour une action  
humanitaire de dons de kit d'habits aux nouveau-nés  
hospitalisés dans les services de néonatalogie et  
de prématuré du CHU SO

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement solliciter de votre haute bienveillance, une autorisation pour notre association, de réaliser une action humanitaire de dons de kit d'habits aux nouveau-nés hospitalisés dans les services de néonatalogie et de prématuré du CHU SO.

En effet, l'Association pour la Promotion du Développement Holistique (APDH) est une association à but non lucratif (article 1 des statuts), enregistrée au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement du Territoire, au numéro 849 du 20 octobre 2021 (récépissé en cours). Avec comme but (article 4 des statuts) d'oeuvrer à l'épanouissement et au bien-être sanitaire, socio-économique, et culturel des populations par la promotion d'un développement humain holistique, durable et participatif, l'association a entre autres comme objectifs (articles 5 des statuts) de : contribuer à l'accès des populations aux soins de santé primaire ; promouvoir la santé maternelle et infantile ; aider à réduire la mortalité maternelle et néonatale.

C'est dans la droite ligne des objectifs de l'association, que je sollicite votre autorisation, afin de nous rendre dans les services de néonatalogie et de prématuré du CHU SO pour une action humanitaire de soutien moral et de dons de kits d'habits aux nouveau-nés hospitalisés dans ces services.

Afin de ne pas perturber le déroulement des activités de soins dans les services concernés, nous proposons de mener notre activité le dimanche 13 Août 2023 à 14 heures.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de mon profond respect.

PJ: Statuts de l'APDH ;  
Reçu d'enregistrements au MATDDT

La Présidente



FAMBO Afri

07/08/23  
15 c.m.a.  
DIRECTION CHU  
SYLVANUS OLYMPIO  
Secrétariat Général

APDH-Siège Social à Lomé (Préfecture du Golfe), Quartier Ségbé Zavi; 08 BP : 80025 LOME 8 –  
TOGO ; Tel : (+228) 90778719/90877348/90982983 Email : [apdhgloire@gmail.com](mailto:apdhgloire@gmail.com)